

comparution en qualite de prevenu

Par nisou, le 11/05/2011 à 08:45

Merci de votre réponse.Pour me défendre quel argument puis-je opter.Le lieu de la contravention ne correspond pas avec le stationnement de ma voiture au même moment.N ais-je pas eu raison de contester?Suis-je vraiment obligée de me présenter au tribunal?Merci d'avance